SIEF
Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontain

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 21 AVRIL 2021

L'an deux-mille vingt et un et le vingt et un du mois d'avril à 20 heures, le conseil syndical des eaux de Froidefontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous le président de M. Christian HERARD.

Présents (12) : Jean-Marie CARTIER, Jean-Pierre VERMOT, Christian BRAND, Michel GLARDON, Jean-François LEGRAND, Stéphane GUILLEMIN, Christian MAGRIN, Christian HERARD, Pascal BOURDENET, Daniel FAIVRE, Hugues HENNEQUIN, Denis BOITEUX.

Absents : Yoan MASSENOT, Bernard LOIGET, Marie-Thérèse ROY, Fréderic SIMON, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Gérard BERNARDIN, Nicolas PERRIN, Sylvain PEPIOT.

Secrétaire de séance : Christian MAGRIN

1 – Validation du compte-rendu de la précédente réunion

Le conseil syndical est appelé à approuver le compte-rendu du conseil syndical du 13 avril 2021.
Le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil syndical du 13 avril 2021.

2 – Attribution du marché public pour le programme de travaux 2021

Monsieur le Président présente les résultats de la consultation pour le marché public de travaux pour le programme de travaux 2021 lot n°3 et indique que le syndicat a lancé une consultation en lots séparés le 18 décembre 2020 au 22 février 2021 à 11h00.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le mardi 23 février 2021 pour l'ouverture des plis et à ensuite analyser l'ensemble des offres reçues.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le mercredi 21 avril 2021, et après lecture du rapport d'analyses des offres du lot n°3, selon les critères de jugement des offres énoncées dans le règlement de consultation, a décidé de retenir l'entreprise suivante :

N° lot	Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant de l'offre
3	Remplacement du traitement au bioxyde de chlore	VEOLIA Eau	51 803,70 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres
Vu la délibération n°2021-04-13-10

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adoptent cette proposition et autorisent le Président à attribuer les marchés aux entreprises citées précédemment et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 – Affaires diverses

Monsieur le Président informe aux membres du conseil qu'une embauche aura lieu pour suppléer l'agent technique lors du congé maternité prévu.
Actuellement, nous avons reçu deux candidatures et une troisième personne va postuler. Le Président déclare qu'il ne prendra pas part à l'embauche de la personne et que les deux vice-présidents seront en charge de ce dossier.

Fin de la séance : 20h35

Le Président,
Christian HERARD

SIVU des Eaux de Froidefontaine
BELLEHERBE
25380